



JARDINONS NOS RUES

GUIDE PRATIQUE À L'USAGE DES GRENOBLOIS



La RUE
pour tous.



Sommaire

Des jardins
en bas de chez vous **3**

Les bienfaits
de la flore en ville **4**

La ville facilite
vos projets **6**

Des démarches
simplifiées **9**

Astuces pour réussir
vos plantations **15**

Contact **28**



Des jardins en bas de chez vous

On dit souvent que Grenoble est une ville au milieu d'un jardin, tant sont proches les montagnes qui l'entourent. Ce qu'on dit moins, c'est que Grenoble est l'une des grandes villes de France qui compte le moins de mètres carrés d'espaces verts par habitant !



Lucille LHEUREUX

Adjointe à l'espace public
et à la nature en ville

A l'heure où notre ville entame sa transition écologique, vous devez pouvoir **jouir de la flore au quotidien** et en bas de chez vous, sans sortir de la ville.

La Ville vous donne **la possibilité de créer vos jardins de rue** par des plantations sur la voie publique aux pieds des bâtiments pour végétaliser les façades, sur les trottoirs et autour des arbres.

Pour encourager cette démarche, la Ville de Grenoble vous permet chaque année de **concrétiser vos projets** s'ils sont réalisables techniquement,

en aménageant des fosses de pleine terre, des jardinières et en subventionnant une partie des travaux pour les plantes grimpances.

Ce guide a été conçu pour **vous accompagner pas à pas dans votre envie de jardiner en ville**. Vous y trouverez les démarches à suivre et quelques astuces pour réussir votre projet.

Ensemble, rue par rue, immeuble par immeuble, **nous avons la possibilité d'embellir Grenoble**, et d'en faire une ville où il fait bon vivre !
Alors ... à nos binettes !



Les bienfaits de la flore en ville

Grenoble a beau être entourée par une flore alpine luxuriante, elle reste une ville très minérale. La flore est un atout pour embellir les rues, places et quartiers. Elle occasionne rencontres, surprises et créativité entre petits et grands. Autant de façons de recréer du lien, en famille et entre voisins !



Gilles CLEMENT

jardinier, paysagiste,
botaniste

Les végétaux jouent un rôle environnemental et sanitaire essentiel.

Ils participent à la **préservation de la biodiversité** et agissent sur la **qualité de l'air** au quotidien. Ils **réduisent l'effet de serre**, fixent les polluants et **libèrent de l'oxygène**.

De plus, la pleine terre en ville permet **un meilleur écoulement des eaux de pluie** et favorise la **régénération des réserves souterraines en eau**.

Les végétaux tempèrent la chaleur en été grâce à l'ombre et l'humidification qu'ils génèrent. Les Grenoblois qui ont l'habitude de se promener sur les berges de l'Isère le savent bien.

Havre de paix pour les promeneurs, refuge pour de nombreuses espèces animales, la flore urbaine, à même le trottoir, dans des jardinières, à la verticale ou dans les parcs est **une alliée précieuse de la douceur de vivre en ville !**

La flore participe aussi à la **valorisation des quartiers comme des biens immobiliers** : ils gagnent en valeur lorsqu'ils sont à proximité d'espaces naturels, la végétation participant à l'agrément et au confort en ville.

Elle participe enfin à l'émergence d'**un mode de vie plus serein**, où l'on prend le temps de souffler et d'entretenir son jardin. Un temps précieux pour se recentrer quelques instants, loin des tumultes de la vie métropolitaine.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les plantes font également office d'excellent isolant : les plantes grimpantes implantées sur les façades maintiennent une couche d'air isolante qui limite l'accumulation de chaleur dans les murs en été et la déperdition de calories en hiver.



Lycée des Eaux Claires
Végétalisation des façades



La ville facilite vos projets !

Si vous souhaitez jardiner dans votre rue, en bas de votre immeuble et/ou devant votre commerce, la Ville de Grenoble met gratuitement à votre disposition une partie du domaine public. Vous pourrez planter ce que vous souhaitez : plantes aromatiques, légumes, fleurs et arbustes annuels ou vivaces...

DEUX POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS :

- prendre en charge un espace vert, une jardinière ou un pied d'arbre existants au pied de votre immeuble.
- demander à la Ville de créer un espace cultivable (fosse) en pied d'immeuble (plantes grimpantes ou non) ou de mettre en place une jardinière.

La Ville s'engage à prendre à sa charge la réalisation des travaux permettant de livrer les espaces « prêts à jardiner » :

la création des fosses de plantation (les demandes seront étudiées au cas par cas sur la base de fosses de 30 cm de profondeur et 30 cm de large), la terre végétale, le paillis, les protections.

La mise en place éventuelle de supports de treillage sur façade restera sous la responsabilité du demandeur.

La copropriété pourra toutefois bénéficier d'**une subvention de la Ville** dans le cadre d'une convention.

L'achat des végétaux est à votre charge.

Ce guide vous donne des conseils pour bien les choisir et réussir vos plantations.

En contrepartie des travaux engagés par la Ville, **la charte d'entretien vous engage dans la pratique au quotidien** une fois les espaces mis à disposition.

PAS DE LOURDEUR ADMINISTRATIVE !



Une formalisation légère par arrêté d'occupation temporaire du domaine public sera mise en place pour les espaces créés vous autorisant à jardiner.

Pas de besoin de création d'association ou de collectif, un groupe de voisins ou d'amis peut tout à fait se lancer dans cette démarche.







DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES



Vos démarches

QUI PEUT FAIRE UNE DEMANDE ?

→ **Toute personne physique ou morale** souhaitant entretenir un espace à proximité de son lieu de résidence ou d'activité.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Téléchargez le formulaire de demande **sur le site de la Ville de Grenoble** (www.grenoble.fr) ou récupérez-le **auprès de votre antenne de mairie ou de la maison des habitants** (coordonnées en annexe).

Prévoyez les éléments détaillés ci-dessous :

- Adresse ou emplacement précis
- Une ou plusieurs photos des zones concernées par la demande de végétalisation.
- Un schéma indiquant : les dimensions et l'implantation des zones à végétaliser (longueur et largeur), la largeur du trottoir devant le bâtiment.





INSTRUCTION DES DOSSIERS

Les délais d’instruction d’une demande sont d’environ 3 mois.

Chaque année la Ville répond favorablement à un nombre de demandes dans le cadre du budget disponible. Au-delà, les dossiers sont placés sur liste d’attente pour l’année suivante.

Certaines contraintes techniques peuvent amener la Ville à refuser une demande de végétalisation « en pleine terre » (présence de réseaux à faible profondeur, présence de fondations, etc.) ou à l’orienter vers la pose de jardinières.



Réalisation des travaux

RÉALISATION PAR LA VILLE

La Ville missionnera une entreprise pour la réalisation des travaux.

À NOTER
Seule la Ville est habilitée à faire réaliser les travaux d'aménagement des fosses de plantation sur le domaine public.

Une fois les travaux terminés, ou la zone identifiée, l'arrêté sera transmis.

Vous pourrez alors commencer à jardiner.

EXCEPTION : POSE DE TREILLES POUR PLANTES GRIMPANTES PAR LE DEMANDEUR

Dans le cas d'une végétalisation de façade, de pied de façade et de limite de propriété, les plantations et les travaux d'installation des dispositifs de treillage et de palissage seront **réalisés par la copropriété avec soutien financier de la Ville possible.**

Les travaux devront être réalisés de manière coordonnée avec la réalisation des fosses de plantation qui reste à charge de la Ville.

Une convention de subventionnement sera allouée afin de couvrir les dépenses assumées par la copropriété.

Les travaux entrepris par le demandeur devront être **conformes au dossier de demande tel que validé par les Services Municipaux.**

Dans le cas de l'installation de plantes grimpantes et donc de dispositifs de treillage, **une déclaration préalable de travaux** devra être déposée par la copropriété auprès du service urbanisme réglementaire.

Le document est téléchargeable **sur le site de la ville.** La réponse est donnée sous un mois et le service urbanisme réglementaire se rend disponible pour aider à remplir ce genre de formulaire.



13
Maison de la Commune
1785-1788



PENSEZ-Y !
Favorisez la biodiversité :
attirer les pollinisateurs,
nourrir les oiseaux en hiver,
sont aussi des critères
à prendre en compte
dans le choix
de vos plantes ! »



ASTUCES POUR RÉUSSIR VOS PLANTATIONS

Les conseils du service Espaces Verts

LE BON GESTE
« Prenez soin de ne jamais
marcher sur la terre humide
pour ne pas la tasser. »



Le choix des plantes

- Choisissez des végétaux **adaptés à l'exposition et au climat.**
- Utilisez des végétaux qui **fleurissent à différentes époques** pour que vos massifs soient beaux toute l'année. Cherchez **une harmonie dans le choix des couleurs et des textures de feuillage.**
- Privilégiez l'**utilisation de plantes indigènes** (que l'on trouve dans la région), **de plantes rustiques et peu exigeantes** en termes de qualité de sol et d'arrosage, vous aurez plus de chance d'obtenir de belles plantations.
- Privilégiez les **plantes grimpantes à feuillage caduc** (qui perdent leurs feuilles en automne) sur les façades qui bénéficient d'une bonne isolation en hiver pour accumuler de la chaleur. Sur les façades pas ou peu exposées au soleil, les feuillages persistants peuvent au contraire améliorer l'isolation des bâtiments.
- Choisissez des végétaux qui n'entraîneront pas de désordres sanitaires sur les bâtiments (fondations, façade, toiture). Veillez à ce que les plantes n'obstruent pas les ventilations, les soupiraux, les fenêtres, les cheminées et dispositifs ventouses des chaudières et autres chauffages.
- Utilisez des végétaux au développement adapté afin de ne pas encombrer les trottoirs et de ne pas gêner la circulation (selon les normes en vigueur, les trottoirs doivent toujours offrir un espace dégagé de 1,60 m pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite)
- Il est interdit de cultiver des plantes hallucinogènes, invasives ou urticantes.



La plantation

- **Plantez à l'automne ou au printemps** et hors des périodes de gel, de vent chaud ou pluies fortes.
- Pensez à **mélanger végétaux à feuillage persistant et végétaux à feuillage caduc** (qui perdent leurs feuilles en automne), vos plantations conserveront ainsi un intérêt pendant la période hivernale.
- Arrosez les végétaux immédiatement après la plantation, puis régulièrement selon leurs besoins et sans excès.
- Pour protéger vos plantations du piétinement il vous sera possible d'installer une petite barrière, après accord de votre antenne mairie.

LE BON GESTE
« Paillage en été,
engrais vert l'hiver :
pour un sol riche et vivant,
ne laissez pas la terre à nu ! »



LE SAVIEZ-VOUS ?

La ville n'utilise aucun produit phytosanitaire pour désherber les rues, entretenir les parcs, jardins et massifs de fleurs.
C'est mieux ainsi pour notre santé à tous, et pour la biodiversité !





Entretien au quotidien

- **Entretenez régulièrement** les plantations selon leurs exigences (arrosage, désherbage, paillage, enlèvement des fleurs fanées, taille douce, etc.)
- La ville (les espaces verts et les rues) étant aujourd'hui entretenues sans pesticides, l'utilisation d'herbicides, de pesticides ou tout autre produit chimique est interdite : **désherbez manuellement les massifs.**
- L'utilisation d'engrais minéral est interdite, **utilisez des amendements d'origine organique** tels que le compost.
- Veillez à **ramasser les fruits mûrs** afin qu'ils ne souillent pas les trottoirs et ne les rendent pas glissants.
- **Taillez les plantes grimpantes** avant qu'elles n'atteignent les toitures et chéneaux.
- Si besoin, **taillez les végétaux** afin de ne pas entraver les circulations piétonnes, l'accès aux bâtiments, l'ouverture des armoires techniques implantées dans ou devant les façades, les dispositifs de ventilation (chaudières, désenfumage).
- Conduisez les plantes à palisser, grimpantes et volubiles afin qu'elles demeurent sur les supports de treillage.
- Tuteurez les plantes qui le demandent, sans implanter de dispositifs dangereux
- **Nettoyez régulièrement vos massifs** des déchets végétaux et des détritux issus de l'utilisation du domaine public afin de laisser vos massifs dans un état de propreté permanent.
- **Remplacez le mobilier** (bordure bois, dispositif de treillage, bois tressé) quand il est détérioré.

PLANTES GRIMPANTES VIVACES ET ARBUSTIVES

Les conseils du service Espaces Verts





Akébie à cinq feuilles

[Akebia quinata]

↕ 5-10
mètres

Floraison

J	F	M	A
M	J	J	A
S	O	N	D

 Exposition
Soleil / mi-ombre / ombre

Type de plante : Vivace arbustive
Type de grimpante : Volubile
Rusticité : Rustique
Croissance : Moyenne à rapide
Feuillage : Caduc à Semi-persistant
selon la rigueur du climat



CHÈVREFEUILLE

[Lonicera]

↕ 6-12
mètres

Floraison

J	F	M	A
M	J	J	A
S	O	N	D

 Exposition
Soleil, mi-ombre

Type de plante : Arbuste
Type de grimpante : Volubile ou à
palisser selon l'espèce
Rusticité : Rustique
Croissance : Rapide
Feuillage : Semi-persistant à
persistant selon l'espèce



Bignone

[Campsis]

↕ 6-12
mètres

Floraison

J	F	M	A
M	J	J	A
S	O	N	D

 Exposition
Pied à l'ombre tête au soleil

Type de plante : Arbuste
Type de grimpante : Crampons
Rusticité : Rustique à moyennement
rustique selon l'espèce
Croissance : Rapide
Feuillage : Caduc



CLÉMATITE

[Clematis]

↕ 3-10
mètres

Floraison

J	F	M	A
M	J	J	A
S	O	N	D

 Exposition
Les pieds à l'ombre
la tête au soleil

Type de plante : Vivace arbustive
Type de grimpante : Volubile
Rusticité : Aléatoire en fonction de
l'espèce
Croissance : Moyenne à rapide
Feuillage : Caduc ou persistant selon
les espèces



GLYCINE [Wisteria]

↕ 10-30
mètres

Floraison Exposition
Soleil, mi-ombre

J	F	M	A
M	J	J	A
S	O	N	D

Type de plante : Arbuste
Type de grimpante : Tige volubile très vigoureuse
Rusticité : Rustique
Croissance : Lente les années qui suivent la plantation puis moyenne à rapide
Feuillage : Caduc



HOUBLON [Humulus lupulus]

↕ 6
mètres

Floraison Exposition
Soleil, mi-ombre

J	F	M	A
M	J	J	A
S	O	N	D

Type de plante : Vivace
Type de grimpante : Volubile
Rusticité : Rustique
Croissance : Très rapide
Feuillage : La partie meurt dès les premières gelées.



HORTENSIA GRIMPANT [Hydrangea petiolaris]

↕ 5-10
mètres

Floraison Exposition
Mi-ombre

J	F	M	A
M	J	J	A
S	O	N	D

Type de plante : Arbuste
Type de grimpante : Crampon
Rusticité : Rustique
Croissance : Rapide
Feuillage : Caduc (il existe un cultivar persistant)



HYDRANGEA DU JAPON ET HORTENSIA À FEUILLES ENTIÈRES [Schizophragma integrifolium et hydrangeoides]

↕ 4-10
mètres

Floraison Exposition
Ombre, mi-ombre

J	F	M	A
M	J	J	A
S	O	N	D

Type de plante : Arbuste
Type de grimpante : Racines-crampons
Rusticité : Rustique
Croissance : Rapide
Feuillage : Caduc



JASMIN ÉTOILÉ

[Trachelospermum]

↕ 4+6
mètres

Floraison J F M A
M J J A
S O N D

Exposition Soleil, mi-ombre dans un lieu abrité

Type de plante : Arbuste
Type de grimpante : Volubile
Rusticité : Peu rustique (pailler le pied de la plante en hiver) et tenir dans un lieu abrité en plein soleil
Croissance : Lente
Feuillage : Persistant



LIERRE

[Hedera]

↕ 0-30
mètres

Floraison J F M A
M J J A
S O N D

Exposition Soleil, mi-ombre, ombre

Type de plante : Arbuste
Type de grimpante : Racines-crampons
Rusticité : Très rustique
Croissance : Rapide
Feuillage : Persistant



KIWI

[Actinidia]

↕ 7-10
mètres

Floraison J F M A
M J J A
S O N D

Exposition Soleil

Type de plante : Arbuste
Type de grimpante : Volubile
Rusticité : Moyennement rustique, privilégier les lieux abrité en plein soleil
Croissance : Rapide si les conditions sont réunies
Feuillage : Caduc



PASSIFLORE

[Passiflora carulea, incarnata, lutea]

↕ 5-10
mètres

Floraison J F M A
M J J A
S O N D

Exposition Soleil, mi-ombre

Type de plante : Arbuste
Type de grimpante : Volubile à vrilles
Rusticité : Moyennement rustique, privilégier les lieux abrité en plein soleil
Croissance : Rapide
Feuillage : Semi-persistant



↕
5-10
mètres

PILÉOSTÉGIA FAUSSE VIORNE

[Pileostegia viburnoides]

Floraison

J F M A
M J J A
S O N D

Exposition

Ombre, mi-ombre

Type de plante : Arbuste

Type de grimpante : Racines-
crampons

Rusticité : Rustique

Croissance : Moyenne

Feuillage : Persistant



↕
6-7
mètres

ROSIS GRIMPANTS

Floraison

J F M A
M J J A
S O N D

Exposition

Soleil, mi-ombre

Type de plante : Arbuste

Type de grimpante : A palisser

Rusticité : Rustique

Croissance : Lente ou moyenne selon
l'espèce

Feuillage : Caduc à semi-persistant
selon l'espèce



Ab

Petit glossaire

GÉNÉRIQUE

ALLERGÈNES

substance capable de provoquer une réaction allergique chez un sujet sensible

BIODIVERSITÉ

diversité du vivant, de la faune et de la flore

ENGRAIS MINÉRAL

produits par synthèse chimique, ou par l'exploitation de gisements naturels de phosphate et de potasse. La notion d'engrais minéral s'oppose à celle d'engrais organique, produits à base de matière organique d'origine animale ou végétale.

ÉVAPOTRANSPIRATION

quantité d'eau transférée vers l'atmosphère, par l'évaporation au niveau du sol et par la transpiration des plantes

PAILLIS

couche de matériau protecteur posée sur le sol. Permet d'économiser l'arrosage.

PROTECTIONS

elles peuvent se présenter sous forme de lisses, clôtures temporaires ou permanentes, bordures hautes...

RUSTIQUES

plantes capables de vivre à Grenoble, c'est-à-dire de supporter les températures minimales hivernales de cette zone, soit entre -12 et -17°C environ.

LES SOLS

DRAINÉ

sol dans lequel l'eau ne stagne pas. Indiqué pour le Jasmin étoilé par exemple.

FERTILE

sol comportant des nutriments (naturellement ou enrichi par du fumier, du compost...) Indiqué pour la Bignone par exemple.

FRAIS

sol suffisamment arrosé pour ne pas se dessécher. Indiqué pour l'Akébie à cinq feuilles par exemple.

HUMIDE

sol constamment approvisionné en eau. Indiqué pour l'Hydrangea du Japon par exemple.

LÉGER

sol incluant du sable ou des éléments drainants permettant une bonne oxygénation et évitant l'accumulation d'eau. Indiqué pour le Rosier grimpant par exemple

PROFOND

compter environ 80 cm dans ce contexte. Indiqué pour le Piléostégia fausse vioerne par exemple

RICHE

équivalent à fertile. Indiqué pour la Passiflore par exemple

Contacts



Pour toute information et dépôt
de votre demande contactez
votre antenne de mairie



SECTEUR 1

**Berriat - Saint-Bruno - Europole - Centre-Gare Bastille
Eaux-Clares Nord - Jean Macé**

10 rue Abbé Grégoire - 38000 Grenoble - Tel. 04 76 96 67 72
Antenne1.mairie@ville-grenoble.fr

SECTEUR 2

**Championnet Bonne Condorcet - Foch-Libération - Centre-Ville
Notre-Dame - Mutualité - Ile-Verte - Saint-Laurent Rive Droite**

1 bis Place de Gordes - 38000 Grenoble - Tel. 04 76 44 29 24
Antenne2.mairie@ville-grenoble.fr

SECTEUR 3

Eaux-Clares - Mistral-Drac - Rondeau-Libération Foch-Aigle-Libération

68 bis Rue Anatole France - 38100 Grenoble - Tel. 04 76 20 53 90
Antenne3.mairie@ville-grenoble.fr

SECTEUR 4

**Alliés-Alpins - Beauvert - Reyniès - Capuche
Grands-Boulevards - Exposition-Bajatière**

58 rue de Stalingrad - 38100 Grenoble - Tel. 04 76 87 80 74
Antenne4.mairie@ville-grenoble.fr

SECTEUR 5

Abbaye-Jouhaux - Châtelet - Teisseire - Malherbe

55 Rue Léon Jouhaux - 38100 Grenoble - Tel. 04 76 44 13 76
Antenne5.mairie@ville-grenoble.fr

SECTEUR 6

Villeneuve Arlequin - Baladins-Géants - Village Olympique - Vigny Musset

9 place des Géants - 38100 Grenoble - Tel. 04 76 22 92 10
Antenne6.mairie@ville-grenoble.fr